



CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2009

ARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

COMPTE RENDU

L'an deux mille neuf, le vendredi 18 décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

Etaient présents : M. HUBERT TARDIF - M. PHILIPPE LEBALLEUR - MME CHANTAL VILLALARD - MME DANIELLE PORTHE - M. JEAN-DOMINIQUE GILLIS - MME CLAUDINE MORVAN LEBREC'H - M MICHEL PASSANT - MME ELODIE THABOUREY - M. ALPHONSE PAGNON — M. MICHEL VRAY - MME MARTINE LEONHARDT - M. ERIC FROMANT - MME DANIELE DEBOUT - M. ALAIN PINTE - MME ANNICK PETILLON - M. YVES TRÉZIÈRES - MME AGNES TELLIER — M. ALAIN DEBRETAGNE - MME ALEXANDRA GILLARDIN - M. FRANÇOIS DELAIS - MME MARYVONNE MAZERI - M. JEAN-MARIE MIRALLES - MME YVETTE LE GALLO - M. FRANÇOIS CRIGNON - MME DANIELE THIBAUT - MME MICHELE RENOU - M. KAMEL GHEMMOUR

ABSENTS REPRESENTES :	MAD. ANNIE PARAGE	POUVOIR A MME CHANTAL VILLALARD
	MME JULITA SALBERT	POUVOIR A MME CLAUDINE MORVAN
	MAD. ARMELLE CHAPALAIN	POUVOIR A MME DANIELLE PORTHÉ
	M. JEAN-MARIE MIRALLES	POUVOIR A M. ALPHONSE PAGNON
	M. JOHANN SOUFI	POUVOIR A MME DANIELE THIBAUT

SECRETARE DE SEANCE : MME ALEXANDRA GILLARDIN

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 6 novembre 2009 est adopté sans observation.

↳ **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

↳ A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour de la séance et accepte l'ajout du point

N° 23 – Demande de subvention pour la Réhabilitation des vestiaires du Centre Sportif Amélie Mauresmo

↳ **INFORMATIONS DU MAIRE**

CONSEIL MUNICIPAL 2010 – Monsieur le Maire communique les dates prévisionnelles des réunions de Conseil Municipal pour l'année 2010, ainsi qu'il suit : Vendredis 05 février, 26 mars, Jeudi 20 mai, Vendredis 02 juillet, 24 septembre, 5 novembre et 17 décembre

Monsieur le Maire communique l'information donnée par Mademoiselle Annie PARAGE concernant le Téléthon organisé dans la ville le 5 décembre. La somme de 9 825 € a été récoltée. Les remerciements sont adressés à toutes les personnes ayant participé : associations, services municipaux, etc...

Fêtes et Cérémonies

- Le jury du concours régional des villes fleuries est passé le 17 juillet et la ville conserve la 3ème fleur. A l'occasion de leur passage, les membres du jury ont apprécié la mise en valeur du cadre de vie de la ville, la qualité du fleurissement et le soin apporté au patrimoine arboré. Ils ont

proposé à la ville de l'inscrire au concours national afin de participer pour l'obtention de la quatrième fleur. Le concours national a lieu tous les 3 ans et le prochain aura lieu en 2010.

- **Mardi 15 décembre** : a eu lieu la remise du prix « label ville internet ». A cette occasion la ville a conservé son 5^{ème} @. Monsieur le Maire remercie l'équipe NTIC conduite par Monsieur PASSANT, composée d'Eric MUNIER, Stéphan GARDEL, Danielle PORTHÉ, Alexandra GILLARDIN, Agnès TELLIER, Joëlle HARNET et Emilie COLOMER
- **19, 20, 21, 22 et 23 décembre** – Marché de Noël des Commerçants
- **Samedi 19 décembre** à 17 heures : Chants par l'ensemble choral et contes de Noël par la bibliothèque à 17 h 30, embrasement du Castelrose suivi du pot de l'amitié avec vin chaud et chocolat.
- **Jeudi 24 décembre** Crèche vivante devant l'église.
- **Dimanche 10 janvier** – Cérémonie des vœux

Travaux

- Les travaux du site de l'ancienne DDE sont terminés, les associations à caractère social vont en prendre possession. Il est proposé de donner le nom de « Centre Associatif Françoise Bonn » à ce bâtiment.
- La clôture du terrain de la garenne est en cours de réalisation
- Le ravalement de l'atelier du souffleur de verre se termine
- Elagage dans la ville – un important travail réalisé. En ce qui concerne les arbres d'alignements, on essaie de maintenir un élagage tous les 2/3 ans. En 2009 les rues réalisées étaient : rue du Général De Gaulle, avenue de la République, rue Jules Dupré, avenue Jeanne Mérienne, Avenue Piedalu, rue Saint Lazare, le haut de l'avenue des Bonshommes, les tilleuls du parking centre ville et ceux de la place du Tillé, la rue Delapersonne, l'allée Le Notre, les marronniers de la plage. Cela rentre dans une programmation dont le détail est mis sur les tables.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

1-DECISIONS DU MAIRE

↳ **Prend acte** des décisions 90- à 104-2009

Décision n°90 -2009

Dans le cadre du marché public de travaux de réhabilitation de la Halte Garderie Jean de la Fontaine, validation de l'avenant n° 2 au lot 8 (peinture –revêtements muraux) attribué à la société ART MANIAC, pour un montant de 745 € HT, soit 891.02 € TTC correspondant à des travaux de peinture supplémentaires.

Décision n° 91 -2009

signature de l'avenant n°1 au marché relatif aux prestations de sécurité et de gardiennage avec la société C.V.S. (CONCEPT VIGILANCE SECURITE) – 15, rue Guichard 95260 PARMAIN – ayant pour objet de relever le montant maximum annuel de commandes du lot 1 (surveillance de la plage) pour la durée initiale du marché au seuil de 39.140,00 € HT soit 46.811,44 € TTC.

Décision n° 92 -2009

Signature avec le Comité Parminoise de Coordination des Loisirs et de la Culture, d'une convention établie pour la mise à disposition du dojo et du matériel pédagogique nécessaire à l'éveil des enfants pour une participation annuelle de 100 €, correspondant à l'année scolaire 2009/2010.

Décision n° 93 -2009

Signature de l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire, souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale, relatif au changement du taux de cotisation fixé à 1.96 % avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Décision n° 94 -2009

Signature avec la société MC Production de Lyon pour la réservation du spectacle « Merlin l'Enchanteur » qui se tiendra le mercredi 2 décembre 2009 pour des enfants du centre de loisirs Jean Paul Nomblot.

Décision n° 95 -2009

signature avec le Conseil Général du Val d'Oise et l'association « *Connaissance de l'art contemporain* » d'une convention pour la mise en place d'un cycle de huit conférences organisé au Centre Lartigue, pour un montant de 1 282 €, subventionné à hauteur de 50 % par le Conseil Général, sous forme d'un paiement de 641 € en 2009 conformément à la délibération prise par la commission permanente le 5 octobre 2009.

Décision n° 96 -2009

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un restaurant scolaire à l'école primaire Camus, approbation de l'avenant fixant le coût prévisionnel de l'ouvrage à hauteur de 367.000,00 €HT et ainsi, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 36.700,00 € HT (soit 43.893,20 € TTC), et signature de dudit avenant n°1.

Décision n° 97 -2009

Dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de la halte garderie Jean de la Fontaine, approbation de l'exonération des pénalités de retards aux titulaires des 9 lots de l'opération considérant que le retard était dû à une intervention technique imprévue sur le vide sanitaire.

Décision n° 98 -2009

Dans le cadre du contrat lié à la mission de contrôle technique conclu avec la société NORISKI CONSTRUCTION, signature de l'avenant au marché pour changement de dénomination et de coordonnées bancaires, la dénomination sociale de l'entreprise devenant « DEKRA CONSTRUCTION »

Décision n° 99 -2009

Dans le cadre du contrat de maintenance et d'entretien des ascenseurs ou monte charge des bâtiments communaux (Le Castelrose, école Camus, Bibliothèque, Centre d'Arts Lartigue, Centre Culturel Michel Poniatowski, Centre sportif A. Mauresmo), conclu avec la société KONÉ, approbation et signature de l'avenant n°5 au contrat, pour une prolongation du contrat d'un an, soit jusqu'au 06 juin 2010.

Décision n° 100 -2009

Dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de la halte garderie Jean de la Fontaine validation de l'avenant n° 1 au lot n°7 (menuiseries intérieures) correspondant la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 5 162.55 € HT, soit 6 174.41 € TTC).

Décision n° 101 -2009

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre concernant la restauration intérieure de l'Eglise Saint Martin, attribution du marché à M. Pierre-André LABLAUDE, pour un montant de rémunération de 91 548.26 € HT, soit 109 491,72 € TTC

Décision n° 102 -2009

Dans le cadre du contrat d'administration des interconnexions de la ville souscription d'un contrat avec la société SECURITEINFO.COM à BONNEUIL EN VALOIS (60123) pour un montant annuel de 5016 € HT, soit 5 999.14 € TTC et signature des pièce contractuelle correspondantes

Décision n° 103 -2009

Dans le cadre du marché de travaux de ravalement et de réfection partielle de l'atelier logement du souffleur de verre validation de l'avenant n° 1 au lot n°1 (Ravalement - maçonnerie) à la société DA SILVA L.E., correspondant la réalisation de travaux supplémentaires de 2 638.17 € HT, soit 2 783.25 € TTC.

Décision n° 104 -2009

Dans le cadre du marché public de services relatif à l'étude de conservation préventive et de programmation en vue de l'extension et de la modernisation du musée attribution du marché à la société SABORRSKI-MICHALSKA pour un montant global de 68 400 € HT, soit 81 806.40 € TTC. pour un montant de 5 162.55 € HT, soit 6 174.41 € TTC).

2-BUDGET VILLE -- DECISION MODIFICATIVE N° 3

↳ **Le Conseil municipal APPROUVE** par 29 voix pour et 4 voix contre la décision modificative n° 3 au budget 2009 de la ville s'élevant à la somme de 109 551 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement et à 129 263 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement, présentée en commission des finances le 10 décembre 2009.

3-SUBVENTIONS 2010 AUX ASSOCIATIONS

↳ **Le Conseil Municipal FIXE** par 29 voix pour et 4 abstentions le montant des subventions de fonctionnement allouées, pour l'année 2010 aux différentes associations, et dit que le versement de ces subventions s'effectuera mensuellement par douzième aux associations CALVA, CSL, CMIA, Culture et Loisirs Office de Tourisme ainsi qu'au CCAS. Pour les autres associations il s'effectuera un seul versement jusqu'à 760 € et en deux versements (en mars et en septembre) pour les subventions d'un montant supérieur à 760 €. Les dossiers ont été étudiés auparavant par chaque commission concernée, et présentés en commission des finances le 10 décembre 2009.

Mmes et MM. Debout, Tellier, Pagnon Trézières, Vray, présidents d'association, ne prennent pas part au vote.

4-BUDGET VILLE - 2010

↳ **Le Conseil Municipal APPROUVE** par 29 voix pour et 4 voix contre le budget primitif 2010 de la Ville, soumis préalablement à la commission des finances du 10 décembre 2009 et voté comme suit :

Recettes et dépenses - Section de fonctionnement	16 068 961 €
Recettes et dépenses Section d'investissement	6 976 090 €
TOTAL :	23 045 051 €

5-BUDGET PLAGE - 2010

↳ **Le Conseil Municipal APPROUVE** par 29 voix pour et 4 voix contre le budget primitif 2010 de la Plage soumis préalablement à la commission des finances du 10 décembre 2009 voté comme suit :

Recettes et dépenses : Section de fonctionnement	526 000 €
Recettes et dépenses : Section d'investissement	175 750 €
TOTAL :	701 750 €

6-INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

↳ **Le Conseil Municipal FIXE** à l'unanimité,

L'indemnité de conseil allouée au receveur de la commune, calculée d'après la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des trois dernières années, au tarif maximum autorisé pour l'année 2009.

7-INDEMNISATION DE SINISTRES

↳ **Le Conseil Municipal ACCEPTE**, à l'unanimité

le versement d'un montant de 3 706 € correspondant à divers remboursements de sinistres au bénéfice de la ville.

8-1 GARANTIE D'EMPRUNT POUR RESTRUCTURATION ET SECURISATION DE L'IME L'ESPOIR

↳ **Le Conseil Municipal ACCORDE**, par 29 voix pour et 4 abstentions

La garantie de la ville à l'IME l'Espoir de l'Isle Adam à hauteur de 50 %, pour le prêt de 4 000 000 d'euros auprès de DEXIA destiné à des travaux de restructuration et de sécurisation de son foyer d'hébergement

8-2 GARANTIE D'EMPRUNT POUR RESTRUCTURATION ET SECURISATION DE L'IME L'ESPOIR

↳ **Le Conseil Municipal ACCORDE**, à l'unanimité

La garantie de la ville à l'IME l'Espoir de l'Isle Adam à hauteur de 100 %, pour le prêt de 350 000 d'euros auprès de DEXIA destiné à des travaux de restructuration et de sécurisation des ses installations

9-TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES – ADMISSION EN NON VALEUR

↳ **Le Conseil Municipal ACCORDE**, à l'unanimité

Les admissions en non valeur pour un montant total de 2 317.70 € correspondant à des produits n'ayant pu être recouverts et dont la dépense sera imputée à l'article 654 du budget de la ville,

10- CONCESSION DES MARCHES – ACTUALISATION DES DROITS DE PLACE ET DE LA REDEVANCE

↳ **Le Conseil Municipal APPROUVE**, à l'unanimité

L'actualisation des tarifs des droits de place et de la redevance résultant de la formule de révision applicable au 1^{er} janvier 2010 ne générant pas d'augmentation et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

11-CONCESSION POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES MARCHES – POURSUITE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

↳ **Le Conseil Municipal APPROUVE**, à l'unanimité

La poursuite d'une délégation de service public concernant l'exploitation et la gestion des marchés forains de la ville et autorise le lancement d'une procédure de mise en concurrence concernant la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de cette activité.

12-TARIFICATION EMBLEMES FORAINS

↳ **Le Conseil Municipal ACCEPTE**, à l'unanimité

Les tarifs à appliquer pour la fête foraine organisée à l'Isle Adam, à compter de 2010

13-TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE

↳ **Le Conseil Municipal ADOPTE**, par 29 voix pour et 4 voix contre

Les tarifs de la restauration scolaire à appliquer à partir du 1^{er} janvier 2010

14-REPARTITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGES DE 2010

↳ **Le Conseil Municipal ACCEPTE**, à l'unanimité

La répartition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2009 en ce qui concerne les logements de la ville et dont le recouvrement sera effectué au moyen de titres de recettes.

15-AVENANT N°2 AU MARCHE D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET CONNEXES DES BATIMENTS COMMUNAUX AVEC FOURNITURE ET GESTION DES COMBUSTIBLES

↳ **Le Conseil Municipal AUTORISE**, par 29 voix pour et 4 abstentions

Monsieur le Maire ou la personne ayant délégation pour le faire à signer l'avenant n°2 au marché d'exploitation des installations de chauffage et connexes des bâtiments communaux avec fourniture et gestion des combustibles.

16 – CONVENTION ENTRE LE MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE ET L'OFFICE DE TOURISME

↳ **Le Conseil Municipal APPROUVE**, à l'unanimité

La convention entre le Musée d'Art et d'histoire Louis Senlecq et l'Office de Tourisme de l'Isle Adam ayant pour objectif de développer l'action touristique et culturelle de la ville en proposant des prestations en commun.

17 – CESSIION PAR LA VILLE DES PARCELLES AN 15 ET 16 SITUEES RUE CHANTEPIE-MANCIER

↳ **Le Conseil Municipal APPROUVE**, à l'unanimité

La vente des parcelles AN 15 et 16, situées rue Chantepie Mancier, actuellement utilisées par les services municipaux, déménageant prochainement vers un autre site, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la vente et aux questions de cession des propriétés de la commune, et confie à Maître Vincent ANNEBICQUE la rédaction de tous les actes à venir.

18 – MODIFICATION DU POSTE DE TECHNICIEN INFORMATIQUE

↳ **Le Conseil Municipal APPROUVE**, à l'unanimité

La modification de la rémunération de base du technicien informatique à compter du 1^{er} janvier 2010.

19 – RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG)

↳ **Le Conseil Municipal approuve**, à l'unanimité

le ralliement de la ville au C.I.G. pour la mise en concurrence de ses contrats d'assurance statutaire

20 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU CCAS

↳ **Le Conseil Municipal autorise**, à l'unanimité

Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour la mise à disposition de la ville, d'un agent titulaire du CCAS – Foyer des Personnes Agées

21 – MODIFICATION D'EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET

↳ **Le Conseil Municipal approuve**, à l'unanimité

La modification de la durée hebdomadaire de travail de deux adjoints du patrimoine, dans le cadre de l'annualisation de l'année 2010,

↳ **Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité**

Monsieur le Maire, à solliciter les diverses subventions pouvant être attribuées, au taux maximum autorisé dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre sportif Amélie Mauresmo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Le Député-Maire



Axel PONIATOWSKI